

[Text]

Mr. McDermid: We would be happy to help clarify that, Mr. Chairman.

The Chairman: Why do we not do that, rather than tie up the meeting today, because none of us really know for sure.

Mr. McDermid: Absolutely. We would be happy to cooperate.

Mr. Hopkins: I was going to go into the provisions of the sale of Theratronics International—Mr. Langdon has also touched on it—and the reason why this technology is not protected in the sense of Canadian ownership in this sale. The minister says the company is open for sale to the employees, and that is great. But he also has expressed in his own notes that possibly from time to time open-ended financing is needed for these operations, which would mean if there were a problem down the road, or even if a sale were desired, this company could be sold to foreign investors and all the Canadian research and investment that has gone into it over many years, and into that equipment—we are talking about several decades—would be lost to Canadian ownership. I certainly have to take exception to that. I would like the minister to give us a clear-cut answer as to why Theratronics International is not protected. It has virtually arisen out of public funds in Canada.

• 1700

Mr. McDermid: I answered it once today, Mr. Chairman. I will try again. It is the feeling that this company should not be tied down since the employees are given the first opportunity to buy it. Their hands should not be tied as to the partners they bring in, which they may desire to do or they may not. That is up to the employees.

They would probably not get the best of partners or the types of partners they really need for their company because they are so involved in international sales. They do have, as you know, great competition throughout the world in this particular product, although cobalt treatment is a unique treatment. But there are also other treatments that compete with them throughout the world. That is why we are doing this.

We would hope that the employees, all of whom are Canadian, would maintain Canadian ownership. I am sure they would. It is in their interest since they are involved in it. If you are saying that you do not trust them to maintain that Canadian ownership, then this is one thing.

Mr. Hopkins: Mr. Chairman, I resent the minister putting words in my mouth. I never said that at all and he is being very unfair and unbecoming.

[Translation]

M. McDermid: Nous nous ferons un plaisir d'élucider la question, monsieur le président.

Le président: Je pense que ce serait préférable de procéder ainsi au lieu de retarder notre travail parce que personne ici ne peut donner d'explication.

M. McDermid: Je suis tout à fait d'accord.

M. Hopkins: Je voulais aussi soulever une question mentionnée par M. Langdon, c'est-à-dire pour quoi on n'assure pas la même protection à la technologie canadienne qu'à la propriété canadienne. Le ministre dit que la société peut être achetée par les employés, ce qui est très bien. Mais il a également mentionné qu'il serait nécessaire sans doute d'augmenter le capital à un moment donné, ce qui pourrait entraîner la vente de la société à des investisseurs étrangers. Ainsi, tous ces efforts de recherche et d'investissement faits au Canada depuis des décennies ne relèveraient plus de propriétaires canadiens. Je ne suis pas du tout d'accord. J'aimerais que le ministre nous donne une réponse fort précise. Je veux qu'il nous explique pourquoi on n'a pas cherché à protéger la société Theratronics International. Après tout, cette société a pratiquement été créée à même les deniers publics.

M. McDermid: J'ai déjà répondu à cette question, monsieur le président. Je le ferai une autre fois. Nous sommes d'avis qu'il ne faudrait pas imposer trop de restrictions à cette société puisqu'on a offert aux employés l'option sur l'entreprise. On ne veut pas imposer des restrictions quant aux gens avec qui ils pourraient s'associer. C'est aux employés qu'il revient de décider comment ils veulent faire les choses.

Ils ne pourraient probablement pas obtenir les meilleurs associés ou les types d'associés dont ils ont vraiment besoin du fait qu'ils vendent leurs produits surtout à l'échelle internationale. Comme vous le savez, il existe une vive concurrence dans le monde entier pour ce type de produit, même si le traitement au cobalt est unique en son genre. Il existe d'autres traitements cependant qui livrent concurrence à ce type de traitement. C'est pourquoi nous procédons de cette façon.

Nous espérons que les employés, ils sont tous des Canadiens, voudront assurer la propriété canadienne. Je suis certain qu'ils voudront le faire. Tout cela est dans leur intérêt puisqu'après tout ils en sont les employés. Si vous dites que vous ne leur faites pas confiance, que vous ne croyez pas qu'ils assureront la participation canadienne, c'est une chose différente.

M. Hopkins: Monsieur le président, je n'apprécie pas vraiment que le ministre m'attribue des propos que je n'ai pas vraiment tenus. Je n'ai jamais dit ces choses, et je crois que c'est injuste et plutôt inconvenant.